

# CHALEUR TRANSPORTATION COOPERATIVE TRANSPORT CHALEUR

725, rue du Collège, C.P. 266, Bathurst, N.B., E2A 3Z2

Téléphone : 506-547-2975 Courriel: ctcinfo6@gmail.com

## ***Souscription de parts de qualification***

Catégories	Nombre de parts sociales de qualification	Montant total souscrit
Membre utilisateur		
Individu	1	10\$
Corporatif	20	200\$
Membre fournisseur		
Individuel	5	50\$
Corporatif	20	200\$
Membre de soutien		
Individuel	5	50\$
Corporatif	20	200\$

Par la présente, je, soussigné, \_\_\_\_\_  
m'engage à souscrire \_\_\_\_\_ parts sociales de qualification d'une  
valeur nominale de \_\_\_\_\_ chacune à titre de membre  
\_\_\_\_\_ de  
la *Chaleur Transportation Cooperative Transport Chaleur Ltée*.

Ces parts sont payables conformément aux modalités déterminées par  
l'article 10 des règlements administratifs de la coopérative.

Signé à (l'endroit) \_\_\_\_\_, le (date)  
\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
-  
Signature

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Téléphone : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

\*\*\*\*\*

a) Membre utilisateur

Tout individu ou toute personne morale (corporation privée ou coopérative) ou publique (organisme public ou parapublique) utilise les services de la coopérative tout adhérant à sa mission, qui accepte de payer ses parts sociales de qualification ainsi qu'une cotisation annuelle, peut devenir membre.

b) Membre fournisseur

Tout individu ou toute personne morale (corporation privée ou coopérative) ou publique (organisme public ou parapublique) qui fournit un service à la coopérative tout en adhérant à sa mission, qui accepte de payer ses parts sociales de qualification, peut devenir membre.

c) Membre de soutien

Tout individu ou toute personne morale (corporation privée ou coopérative) ou publique (organisme public ou parapublique) qui a un intérêt économique ou social dans l'atteinte des objectifs de la coopérative tout en adhérant à sa mission et qui accepte de payer ses parts sociales de qualification, peut devenir membre.